

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|   |   |                                       |                                     |
|---|---|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Centre de Soins et d'Education Marika Inc.             |   | Date d'inspection<br>Le 14 mai 2026   |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Les Petits Coeurs Marika                            |   | Numéro de permis<br>2024113           |                                     |
| Adresse<br>689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5 |   | Numéro de téléphone<br>(506) 475-8525 |                                     |
| Type de permis<br>Garderie éducative à temps partiel                          | Nombre maximal d'enfants<br>20                      | Âges des enfants<br>PRÉSCOLAIRE       |                                     |
| Personnel SGE<br>Pascale Dumont-Levesque                                      | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                       |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                          | Règlement   | Date limite pour être conforme        | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme, groupe de 4 ans. Les éléments suivants sont observés :

- Vérification d'un nouveau dossier (remplaçante).
- Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne, les collations sont fournies par les parents, aucun repas sur place, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, aucune allergie constituant un danger de mort à la prématernelle, mais aucune arachide avec l'école, le permis ainsi que le dernier rapport d'inspection.
- Désignation : Les 10hrs de développement professionnel ont été complétées pour l'éducatrice concernée et ce avant la date d'expiration du permis.
- Dossiers administratifs : Les dossiers requis sont tenus sur les lieux.
- Accès aux parents : Les parents des enfants présents peuvent accéder à l'école en tout temps.
- Éléments de sécurité : Aucun trampoline n'est accessible. L'accès à la cuisine est interdit aux enfants (école). Les lieux sont non-fumeurs et une trousse de premiers soins est disponible. Les boissons chaudes sont conservées dans un récipient étanche.
- Alimentation : De l'eau potable est disponible en tout temps. Les collations apportées de la maison sont identifiées au nom de l'enfant. Aucune allergie à la prématernelle.

Observation du lavage des mains et de la collation fournie par les parents.  
Il pleut lors de ma visite.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 mai 2026

Date

original signé par

Nicole Cormier McPhee

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"